



Compte-rendu des CTL du 03/04/17

Membres présents pour les organisations syndicales:

Solidaires : 3 titulaires pour 3 sièges

FO : 2 titulaires pour 3 sièges

La CGT : 1 titulaire pour 1 siège.

Deux CTL se sont tenus le 03/04/17 :

➤ Le premier suite à une reconvoction du fait de votes contre unanimes concernant la modification du règlement intérieur du CTL et les nouveaux horaires d'ouverture des trésoreries de Morez, de Champagnole et de la paierie départementale.

➤ Le second avec un nouvel ordre du jour

➤ CTL suite à reconvoction :

Ordre du jour :

➤ Nouveaux horaires d'ouverture des trésoreries de Morez, de Champagnole et de la paierie départementale :

Maintien du vote contre unanime

➤ Modification du règlement intérieur du CTL :

Le DDFIP est revenu sur sa décision antérieure d'accorder une demi-journée de préparation et une demi-journée de compte-rendu si la durée du CTL est inférieure ou égale à une demi-journée. La demi-journée de compte-rendu ne sera accordée que si le CTL a un ordre du jour lourd ! Ce caractère étant évidemment défini au cas par cas par le DDFIP !!!

Vive le dialogue social et le respect de la parole donnée !

Maintien du vote contre unanime

➤ Second CTL :

Déclaration liminaire: Solidaire a lu une déclaration liminaire

Ordre du jour :

➤ Bilan de la formation professionnelle 2015 et 2016 :

Le DDFIP estime que ce bilan est très bon au vu du nombre de personnes bénéficiant d'actions de formations. Toutefois, il souligne un absentéisme beaucoup trop important qui a des conséquences en matière de nombre de droits à formation obtenus par la DDFIP.

La direction précise qu'il faut pondérer cet absentéisme car il est souvent lié à des e-formations non effectuées ou non validées.

La CGT a rappelé que les e-formations sont difficilement compatibles avec la quantité de travail journalier à effectuer, celui-ci ne laissant que peu de temps pour une autre activité.

De plus, elle a souligné des problèmes d'intitulé qui rendent difficiles un choix cohérent avec les besoins réels.

Le problème de la faiblesse des remboursements de frais, du caractère tardif des convocations entraînant des problèmes d'organisation ont été évoqués.

La direction a indiqué qu'une liste des sites de restauration allait être fournie et a admis que les convocations arrivaient parfois tardivement.

Cependant, le DDFIP a ajouté que les actions de formations n'étant pas fréquentes, il n'était pas si compliqué d'organiser ses obligations familiales en conséquence !

La DDFIP va recruter deux personnes dans le cadre du service civique.

La CGT a demandé quels seront leurs rôles et ajouté qu'il s'agissait de recrutement à bas coût.

Le DDFIP a précisé qu'ils auraient une fonction d'accompagnement en matière d'accueil sur rendez-vous et d'accès à l'espace libre service, ce qui ne correspondait à aucun emploi existant. Ils seront installés à Lons et à Dole.

➤ **Fermeture de la caisse numéraire des SPF de LONS 1 et LONS 2 :**

Les caisses numéraires des SPF de Lons 1 et Lons 2 vont être fermées. Les rares personnes souhaitant payer en espèces iront à la caisse de la Trésorerie située au rez-de-chaussée.

Des TPE seront installés aux caisses SPF afin de permettre le paiement par carte bancaire

Vote pour unanime de toutes les organisations syndicales, les contraintes pour les usagers étant minimales.

En aparté, la CGT a abordé l'expérimentation de la suppression des caisses numéraires dans certaines trésoreries et la situation des publics fragiles (interdits bancaires, personnes âgées...) qui devront se déplacer pour pouvoir payer en espèces.

Le DDFIP a répondu que le bilan de l'expérimentation était positif et que cela allait entraîner une multiplication de ces services sans caisse numéraire.

Le bilan étant positif, peu importe les menus inconvénients pour les personnes en difficulté !

Pour l'instant, aucune caisse sans numéraire ne devrait voir le jour dans le Jura.

➤ **La RAN de Poligny est supprimée par fusion avec celle de Lons :**

La DDFIP indique que la RAN de Poligny n'étant constituée que de 31 agents et 4 sites, elle n'a plus lieu d'être.

La DDFIP précise que la RAN de St Claude répondait aussi aux critères permettant sa suppression mais que ce choix n'a pas été fait au vu des spécificités locales.

Vote contre : CGT

Abstention : Solidaire et FO

➤ **Bilan des déménagements :**

Les déménagements de la paierie départementale et de la trésorerie de Champagnole se sont bien déroulés et les agents sont contents de leur installation.

Concernant le transfert du SPFE, les plans ont été validés par les agents.

Une réflexion est en cours pour l'installation d'un local à vélos.

➤ **SFACT :**

Le SFACT sera mis en place le 2 mai.

Concernant les ressources humaines, le contrat liant la commune de Lons à la DDFIP est un contrat de collaboration et non de mise à disposition d'agents.

Les agents de la commune conservent donc leurs règles de gestion et leurs règles statutaires.

Actuellement, ils doivent effectuer 35h par semaine sur 4,5 jours.

Dans le cadre du SFACT, les agents effectueront 35h sur 5 jours.

Des formations vont avoir lieu sur Helios et Ciril.

➤ **Questions diverses :**

➤ Mopieur pour les agents du SPFE : la CGT a fait remonter la demande des agents du SPFE concernant la possibilité de disposer d'un mopieur différent de celui du SPF lorsque leurs imprimantes seraient hors service.

La DDFIP a jugé cette demande prématurée. Elle sera étudiée le moment venu.

➤ La CGT a souhaité aborder les modifications concernant les nouvelles modalités des concours, des premières mutations et de la formation initiale faisant l'objet de discussion actuellement dans le cadre de groupes de travail nationaux.

Le DDFIP n'a pas souhaité répondre arguant du fait que ces questions ne pouvaient être abordées en CTL du fait de l'existence de discussions en groupes de travail nationaux.

➤ La CGT a interrogé la DDFIP sur la possibilité, prévue dans une note de février 2017, de faire tenir des permanences fiscales à des agents de la DGFIP dans les maisons de services au public tenues par la Poste (la poste étant rémunérée pour cette « location ») ainsi que sur la volonté de la Poste de remettre des imprimés et de fournir des renseignements fiscaux simples à ses clients.

Le maillage territorial est détruit par notre administration et le réseau des agences postales devient une solution. Les agents auront du mal à comprendre la fermeture de leur service au profit d'une société privée.

La seule réponse du DDFIP a été que la Poste est libre de faire des propositions !

Mais nous sommes libres de les refuser ! Ce qui n'a pas été le cas au vu de la note du 13 février 2017 qui accepte cette possibilité et donne la faculté aux DDFIP d'y souscrire.

La séance est levée à 11h30

Le DDFIP a précisé qu'étant donné l'heure de clôture du CTL, la demi-journée d'autorisation d'absence pour le compte rendu n'avait pas lieu d'être !!!

La représentante de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE